

2017

RAPPORT
D'ACTIVITÉS
DES
SERVICES DE
L'ÉTAT
EN
SAVOIE





Édito

À l'heure du bilan de l'année écoulée, je voudrais en premier lieu, rendre hommage au sergent Robert SANDRAZ, sapeur-pompier volontaire, décédé dans l'exercice de sa mission le 4 janvier dernier, emporté par un torrent lors des événements climatiques qui ont durement touché le département. Cette succession d'intempéries a nécessité la pleine mobilisation des services publics, État et collectivités associées. Elle a imposé une réactivité et une coordination exemplaires que je veux saluer et qui démontrent une nouvelle fois toute la qualité du travail mené en commun dans le département.

L'action de l'État dans un département, ce sont avant tout des femmes et des hommes insatis dans leur service, au quotidien. Ce sont des actualités gérées dans l'immédiateté, des travaux de long ou moyen terme, des problématiques globales qu'il faut intégrer dans des actions concrètes, des intérêts légitimes, parfois contradictoires, qu'il faut intégrer. Le présent rapport d'activité ne cherche pas à rendre compte de l'exhaustivité de ce travail conduit en 2017 sous la coordination du Préfet Denis LABBÉ, mais il témoigne, je crois, de toute sa diversité.

En 2017, des axes forts portés par le nouveau gouvernement ont connu leurs premières déclinaisons locales. En matière de sécurité publique la Police de Sécurité du Quotidien constitue une réforme profonde, alors que la prévention et la lutte contre la radicalisation et contre la délinquance, ainsi que la préparation face aux actes terroristes ont fait l'objet d'investissements conséquents sur le territoire. En 2018, à destination des populations les plus fragiles, se déploient notamment les parcours emplois compétences, alors que la rénovation urbaine va elle aussi connaître un nouvel élan, objet d'une préparation importante en 2017, année de transition. L'éducation nationale a pour sa part amorcé sa réforme avec notamment les premiers dédoublements de classe en réseau d'éducation prioritaire. La préfecture elle-même a connu une mutation profonde de son organisation et de ses missions en 2017.

Autant de chantiers qui ne s'arrêtent pas à une année civile et qui se déploient dans le temps, face aux nombreux défis que représentent notamment les événements climatiques, la préservation des ressources, le partage et l'équilibre du développement du territoire. Des chantiers qui seront poursuivis, avec une même volonté de dialogue et de collaboration, au plus proche de nos concitoyens.

SOMMAIRE

01.

La sécurité des populations, mission prioritaire de l'État

- Maintien de l'ordre et sécurité publique
 - Sécurisation des frontières
 - Lutte contre l'immigration clandestine et le travail illégal
 - Sécurité civile
 - Sécurité routière
 - Sécurité sanitaire
-

02.

L'État garant de la vie démocratique

- Organisation des élections
 - Montée en puissance des nouvelles intercommunalités
-

03.

Un État solidaire

- Mise à l'abri des personnes vulnérables
 - Accueil des migrants
 - Politique de la ville
 - Renouvellement urbain
 - Une éducation nationale qui s'adapte
-

04.

Un soutien au développement économique, à l'aménagement du territoire et au développement durable

- Accompagnement des entreprises
 - Accompagnement vers l'emploi
 - Chantier Lyon-Turin
 - Contrats de ruralité
 - Lutte contre la pollution et contrôle des installations classées
 - Aide au développement agricole
 - Gestion du loup et activités d'élevage
-

05.

Un État qui se modernise

- PPNG, la réorganisation de la préfecture



1. LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS, MISSION PRIORITAIRE DE L'ÉTAT



MAINTIEN DE L'ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

La sécurité et l'ordre public sont une mission prioritaire, tant face à la délinquance qu'à la menace terroriste. Une mission assurée au quotidien par 1 156 policiers et gendarmes, en lien avec les procureurs et les maires.

Outre la gestion des événements au quotidien en matière de prévention de la délinquance, le cabinet en 2017 a organisé 4 états-majors de sécurité (EMS), généralistes ou thématiques. Co-présidés par les procureurs et le préfet, ces EMS permettent d'établir un bilan de la délinquance et de définir les axes d'actions pour les mois à venir. La préfecture a aussi participé à 6 comités locaux de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CLSPDR), instances partenariales avec les collectivités concernées. Par ailleurs 950 000 € de subvention ont été engagés dans la prévention de la délinquance que ce soit via des subventions auprès d'associations ou de collectivités (155 000 €), ou en matière de vidéo-protection, de sécurisation des espaces scolaires et d'équipement des polices municipales

(795 000 €).

Enfin, le travail de lutte contre la radicalisation avec les services de renseignements, piloté par le Préfet en lien avec les Parquets au travers du Groupe d'Évaluation Départemental (GED) qui se réunit tous les 15 jours fait l'objet d'un suivi au plus fin, qui mobilise très fortement les services. Ce travail de détection et de surveillance est aussi complété par un volet d'accompagnement et de sensibilisation important, piloté par le cabinet et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP). Ce volet est décliné par territoires, dans des groupes d'appui qui associent les collectivités et les acteurs de terrain.



MAINTIEN DE L'ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE



SÉCURISATION DES ÉVÉNEMENTS ET DES SITES TOURISTIQUES

Face à la menace terroriste la préfecture organise depuis 2016, via les forces de l'ordre, un recensement systématique des événements rassemblant un grand nombre de personnes sur la voie publique. Une méthode qui permet pour chaque cas d'évaluer et d'adapter le dispositif de sûreté en place, à l'image de la braderie de Chambéry pour laquelle un renfort Sentinelle appuie les forces de police nationale et municipale, dans un périmètre étanche à toute intrusion d'un véhicule.

En 2017, un important chantier a aussi été engagé visant à mettre en œuvre dans les stations de sports d'hiver un dispositif de réponse aux actes terroristes. Un effort tout particulier a porté sur les remontées mécaniques de type « gros porteurs » visant à élaborer pour chacune d'entre elles un plan de sûreté. Une stratégie globale, qui s'inscrit dans la démarche « Sécurité-Tourisme » portée par le gouvernement. Cette démarche se déploie aussi par l'élaboration d'un diagnostic engagé par la gendarmerie nationale dans le domaine de la sûreté en lien étroit avec les maires et les acteurs locaux, afin de préparer, dans leur spécificité, les stations de sports d'hiver ainsi que les autres sites touristiques du département en cas d'action terroriste.

Un plan en lien avec l'opération Sentinelle qui a permis en 2017 le déploiement des militaires affectés à cette mission à l'aéroport de Chambéry ainsi que dans les gares de Moutiers et Bourg-Saint-Maurice les week-ends de grande affluence en complément de leur présence quotidienne à Chambéry et Aix-Les-Bains.





Exercice attentat de grande ampleur au Phare le 5 décembre dernier.

Organisé conformément à la doctrine élaborée par le ministère de l'intérieur, en coordination étroite avec la ville et le parquet, cet exercice ORSEC attentat a notamment permis de tester la coordination entre les forces d'intervention de la police nationale et de la gendarmerie, renforcées par leurs unités spécialisées RAID et PSIG Sabre, avec les unités de sapeurs pompiers et du SAMU afin de préserver la survie du plus grand nombre de victimes tout en procédant à la neutralisation des assaillants.

Cet exercice de grande ampleur, comptant plus de 200 figurants (collégiens, personnels du Phare et du Savoie hand ball) fut également l'occasion de tester grandeur nature la mobilisation du centre hospitalier de Chambéry en situation de crise.

Un exercice essentiel pour le maintien d'un haut niveau de préparation opérationnelle, après celui conduit en janvier 2017 à l'aéroport de Chambéry. Préparée par la Direction de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile (DSIPC), la direction départementale de la sécurité publique et la gendarmerie, ces simulations s'inscrivent dans une démarche globale, en Savoie comme sur l'ensemble du territoire national, d'amélioration continue des dispositifs existants en cas d'attaque terroriste.



LA POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN



Réforme d'envergure portée par le gouvernement, amorcée en Savoie lors de l'ouverture du nouveau poste de police de Chambéry-le-Haut en novembre 2017, la mise en œuvre de la Police de Sécurité du Quotidien, a fait l'objet d'une large concertation départementale. Elle est mise en œuvre progressivement à compter de 2018.

Cette police, qui a pour objectif notamment de retrouver le terrain, de renouer le contact avec la population de se recentrer sur son cœur de métier sera également une police connectée et partenariale.

Concrètement en Savoie, en zone police, les patrouilles pédestres et les prises de contact (avec les habitants, les commerçants et les responsables d'établissement scolaire) déjà pratiquées dans la zone de sécurité prioritaire de Chambéry-le-Haut, seront étendues à d'autres zones ciblées telles que les centres-villes, le Parc du Verney à Chambéry, le quartier Liberté à Aix-les-Bains ou encore le quartier Contamine à Albertville. En zone gendarmerie, un groupe exclusivement dédié à la prévention et au contact sera expérimenté sur les secteurs de Chambéry, La Motte-Servolex, Aix-les-Bains et Entrelacs. Dans d'autres secteurs où la fonction de contact avec la population doit aussi être développée (Avant-pays savoyard, Sud de Chambéry et Basse Tarentaise) des patrouilles hebdomadaires de prévention et de contact seront organisées et un contact a été identifié avec chaque maire pour le reste du département.

Un travail de suivi et d'évaluation de la PSQ sera conduit afin d'ajuster le dispositif chemin faisant.



SÉCURISATION DES FRONTIÈRES

Dans le cadre de l'État d'urgence en vigueur jusqu'en novembre 2017, l'État français avait décidé le rétablissement du contrôle aux frontières, un contrôle systématique qui est toujours en vigueur.

En Savoie, ce contrôle est assuré en continu par la police aux frontières (PAF) au tunnel du Fréjus, à la gare internationale de Modane et sur les cols durant l'été, ainsi que par les services des douanes pour l'aéroport de Chambéry et les trains internationaux Eurostar à Moutiers et Bourg-Saint-Maurice, grâce notamment à l'affectation d'une trentaine de douaniers supplémentaires en période hivernale.

En 2017, la PAF a procédé à 6 036 refus d'entrée sur le territoire, pour des ressortissants de plus de 20 nationalités. Un travail important a aussi été mené pour assurer la sé-

curité et le contrôle du tunnel ferroviaire du Fréjus pour prévenir les tentatives d'entrées sur le territoire, à pied, via cet accès.

De par ses missions de contrôles des marchandises et des personnes en frontières, la douane joue aussi un rôle essentiel en matière de sécurisation du territoire. Dans le cadre de son activité en 2017, la douane a ainsi procédé au contrôle de plus de 16 000 personnes issues de l'espace Schengen et près de 200 000 personnes hors espace Schengen (100 % des passagers contrôlés, notamment britanniques).



LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION CLANDESTINE ET LE TRAVAIL ILLÉGAL

La lutte contre l'immigration clandestine est une mission centrale des préfectures et, sur le terrain, de la police aux frontières.

En 2017, sur l'ensemble du département, les services de la PAF ont interpellé 987 étrangers en situation irrégulière et 205 trafiquants de migrants, conduisant au démantèlement de trois filières d'immigration clandestine. 113 entreprises ont été contrôlées dans le cadre de la lutte contre le travail illégal et 23 employeurs mis en cause.

601 mesures d'éloignement (OQTF) ont été prises avec un placement en rétention de 118 personnes. Dans ce contexte de pression migratoire accrue, le service en charge de l'immigration de la préfecture a été renforcé et réorganisé.



LA SÉCURITÉ CIVILE : ÊTRE PRÊT FACE AUX CRISES

Les épisodes climatiques de fin 2017 et début 2018 ont très fortement mobilisé les services en charge de la sécurité civile : une situation de crise qui a démontré toute la qualité de la collaboration entre les services de l'État, les collectivités et tous les acteurs de la chaîne de secours.

Face à la tempête Carmen le 30 décembre 2017, puis Éléanor du 3 au 5 janvier 2018, suivies du retour d'Est du 7 au 10 janvier 2018, le Préfet a activé le centre opérationnel de défense (COD) en continu pendant 10 jours. Une situation de crise exceptionnelle (première vigilance rouge avalanche en Savoie depuis 30 ans) au cours de laquelle il faut saluer l'extrême réactivité de l'ensemble des acteurs opérationnels qu'il s'agisse des maires et des services de sécurité des pistes en stations, des services de secours publics (pompiers, PGHM, CRS Alpes, SAMU), des services de

déneigement ou des services experts du service de restauration des terrains de montagne (RTM) et du centre météo de Bourg-Saint-Maurice notamment.

Une qualité de la réponse opérationnelle qui a été saluée par le Premier Ministre lors de sa visite en Savoie le 19 janvier 2018 ainsi que par le Ministre de l'Intérieur, venu rendre hommage au sapeur pompier Robert SANDRAZ, décédé dans l'exercice de ses fonctions alors qu'il intervenait pour sauver des vies lors du débordement du Breda.



LA SÉCURITÉ CIVILE : ÊTRE PRÊT FACE AUX CRISES

En 2017, le COD aura été activé 10 fois et le plan SATER une fois.

Cette intensité rappelle toute l'importance du travail quotidien des services de secours, au premier rang desquels le SDIS, mais aussi du travail d'anticipation, de préparation et de planification en amont de la gestion de crise. C'est notamment l'objectif des exercices zonaux, nationaux et

locaux conduits en 2017 (PIRAA, MESOS, Alertex, tunnel du Fréjus). C'est aussi l'enjeu du travail de prévention incarné au travers des différents plans (PPRI, PPRT) et contrôles (2 726 visites d'ERP en 2017). Un travail d'actualisation, de coordination et d'amélioration continue qui sera poursuivi en 2018, avec une attention particulière portée aux tunnels.



LA DÉCLARATION DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

En 2018, en raison des événements de fin 2017 et de début d'année une quarantaine des communes sont concernées par l'état de catastrophe naturelle, pour 72 demandes d'aléa (contre 4 en 2017). Une procédure d'indemnisation sans précédent qui devrait prochainement aboutir et pour laquelle un guichet unique a été ouvert à la Préfecture entre les services concernés, pour simplifier les démarches auprès des financeurs (État, Département, Région).



SÉCURITÉ ROUTIÈRE : UNE PRIORITÉ À MAINTENIR

Avec 35 tués en 2017, l'augmentation de nombre de morts sur la route observée en 2016 se confirme avec en plus une très forte augmentation du nombre de blessés (+71%). Face à cette situation, commune à l'ensemble du territoire national, la lutte pour la sécurité routière est une priorité.

En 2017 les services en charge de la sécurité routière ont ainsi multiplié les actions tant à destination des jeunes, que des entreprises et du grand public (plus 17 000 personnes directement sensibilisées au travers d'opérations diverses). Parmi ces actions on pourra notamment retenir l'action « la route se partage » concernant les usagers les plus vulnérables et la préparation, en partenariat avec la CCI, d'une charte d'engagement pour la sécurité routière au travail signée le 15 janvier 2018 avec 40 entreprises du département.

En Savoie 32 radars sont installés, dont 4 sur feux rouge et 2 sur des passages à niveau : ils ont comptabilisé 287 968

flashes, alors que la vitesse reste le facteur le plus fréquent lors des accidents mortels. Face à ce phénomène l'escadron de sécurité routière de la gendarmerie et l'ensemble des forces de l'ordre restent pleinement mobilisées en 2018.



LA SÉCURITÉ SANITAIRE

En matière de contrôle sanitaire l'année 2017 a été marquée, entre autre, par la crise LACTALIS qui a fortement mobilisé la Direction Départementale pour la Cohésion Sociale et la Protections des Populations (DDCSPP).

En Savoie, les contrôles du rappel et du retrait des produits concernés (risque de contamination à la salmonelle ont permis de s'assurer que l'ensemble des établissements concernés (hypermarchés, supermarchés, pharmacies, crèches, maisons de retraite, cliniques...) avaient bien retiré les produits de leurs rayons et informé les consommateurs. Dans le prolongement de cette alerte, la DGAL a décidé la mise en place, en 2018, d'un plan d'inspection national des établissements fabriquant, mélangeant ou conditionnant tous types de poudres de produits laitiers. Les contrôles effectués par la DDCSPP de Savoie (service sécurité alimentaire protection des consommateurs

et concurrence) dans ce cadre, tout au long de la chaîne alimentaire, permettent de connaître le niveau d'hygiène des établissements de production, de transformation et de distribution des produits alimentaires. Par exemple, le niveau de maîtrise sanitaire des quatre abattoirs de boucherie de la Savoie peut désormais également être consulté par tout citoyen.

Par ailleurs, conformément à l'article 45 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, la mise en transparence des résultats des contrôles officiels en sécurité sanitaire des aliments est devenue effective à partir du 1er mars 2017 grâce à un dispositif de publication de ces résultats, « Alim'confiance ».

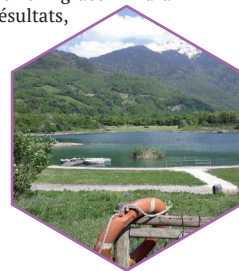
En Chiffres

La surveillance de la qualité de l'eau | ARS

369 non-conformités des analyses microbiologiques, 52 demandes d'interdiction de consommation, 342 mesures correctives suivies concernant l'eau courante

Un taux de protection des captages de 77,6 % en nombre et 84,7 % en débit

595 bassins suivis et 3 100 analyses réalisées pour les piscines



L'habitat insalubre | ARS

82 situations d'habitat dégradé signalées, 14 arrêtés de police administrative, 7 logements réhabilités

259 cas de maladies infectieuses signalés dont 152 à déclaration obligatoire

Les contrôles sanitaires en 2017 | DDCSPP

2053 contrôles d'établissements alimentaires et non alimentaires effectués par les services de la DDCSPP



SÉCURITÉ SANITAIRE ANIMALE

L'année 2017 a également été marquée par la fièvre catarrhale ovine de stéréotype 4 qui est apparue en novembre 2017 dans un département voisin et qui a impacté la Savoie et imposé des restrictions de mouvements et une vaccination des animaux sensibles.

La DDCSPP, avec la collaboration sur le terrain des vétérinaires sanitaires et du groupement de défense sanitaire des Savoie, a fait réaliser des prélèvements dans les élevages pour rechercher la maladie, à raison de plus de 2 000 prélèvements et analyses en 2 mois. Un contrôle des mouvements d'animaux, avec des analyses individuelles et la délivrance de laissez-passer, pour plus de 2 000 bovins et 1 300 petits ruminants a été organisé ainsi que la vaccination obligatoire de 1 000 élevages. L'Etat a contribué financièrement à ce dispositif de lutte grâce à une prise en charge des prélèvements et des analyses pour un budget en Savoie de plus de 300 000 euros, les vaccins étant payés directement aux laboratoires par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Le dispositif a été levé au niveau national en janvier 2018.

2. L'ÉTAT GARANT DE LA VIE DÉMOCRATIQUE



ORGANISATION DES ÉLECTIONS

Socle de la vie démocratique du pays, l'organisation des élections est toujours un moment essentiel pour une Préfecture.

En 2017, la préfecture a organisé les trois grandes élections nationales sur le territoire : l'élection présidentielle (23 avril et 7 mai), les élections législatives (11 et 18 juin) et sénatoriales (24 septembre – élection partielle).

S'agissant des élections présidentielle et législatives elles ont concerné 320 000 électeurs en Savoie. L'envoi des bulletins de vote aux 285 mairies a été effectué en régie par des personnels de la préfecture. A noter aussi le nombre particulièrement élevé de candidats lors des élections législatives (53) par rapport aux années antérieures pour des élections similaires.

Les 4 soirées électorales ont enfin mobilisé environ 25



agents de la préfecture, pour la réception des résultats des mairies essentiellement, 580 procès verbaux ont été réceptionnés et contrôlés à chaque tour le soir même par une douzaine d'agents de la préfecture.

Pour l'élection sénatoriale, le service des élections a préparé la liste électorale (1178 grands électeurs) et a assuré dans ce cadre le contrôle des procès verbaux des communes portant désignation de leurs délégués. 10 candidats se sont présentés à cette élection dont le scrutin a été organisé dans les locaux de Savoie Expo, permettant un accueil le plus fluide possible pour les deux tours de ce scrutin concentrés sur une journée.

NOUVEAUTÉ : LE RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE

L'année 2017 a été aussi l'année de préparation de mise en place du répertoire électoral unique qui a abouti le 23 mars 2018. Ce répertoire électoral unique permanent, qui sera géré par l'INSEE, garantit l'unicité des inscriptions, allège le travail des communes et simplifie les procédures pour les électeurs qui ont désormais la possibilité de s'inscrire tout au long de l'année sur les listes électorales et ce, jusqu'au sixième vendredi précédant chaque scrutin. A compter du 1er janvier 2019, les listes électorales de chaque commune seront extraites de ce répertoire avant chaque scrutin. La première utilisation aura lieu pour les élections européennes en mai 2019.

LA MONTÉE EN PUISSANCE DES NOUVELLES INTERCOMMUNALITÉS

Au terme de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) arrêté le 29 mars 2016, cinq nouveaux EPCI à fiscalité propre ont été créés au 1er janvier 2017.

Trois nouvelles communautés d'agglomération (CA) ont ainsi vu le jour en 2017 :

- la CA GRAND LAC, communauté d'agglomération du Lac du Bourget, issue de la fusion de la CA du Lac du Bourget, la communauté de communes (CC) du canton d'Albens et la CC de Chautagne

- la CA CHAMBERY METROPOLE-COEUR DES BAUGES, issue de la fusion entre la CA Chambéry Métropole et la CC Cœur des Bauges

- la CA ARLYSERE, issue de la fusion de la CC de la région d'Albertville (CORAL), la CC du Beaufortain, la CC Haute Combe de Savoie, et la CC Com'Arly

Deux nouvelles communautés de communes ont été créées :

- la CC HAUTE MAURIENNE VANOISE issue de la fusion de la CC Haute Maurienne Vanoise et la CC Terra Modana

- la CC COEUR DE MAURIENNE ARVAN issue de la fusion de la CC Cœur de Maurienne et la CC de l'Arvan.

Cette modification profonde du paysage institutionnel du

département a nécessité tout au long de l'année un travail d'accompagnement de la part des services de l'État, au côté des élus et des services de ces collectivités pour permettre la mise en place de ces nouveaux établissements.

Ce travail se poursuit en 2018, avec la stabilisation des compétences des nouveaux EPCI et dans le cadre de la prise de compétence obligatoire de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) par les EPCI à fiscalité propre au 1er janvier.

Il est à noter que la prise de compétence GEMAPI aura également un impact sur le paysage intercommunal avec des modifications de compétence ou périmètre de certains syndicats, voire leur dissolution, ainsi qu'en raison de l'apparition programmée pour fin 2018 de nouvelles structures : les établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE), groupements de collectivités territoriales constituées en syndicat mixte à l'échelle d'un bassin versant.





En Chiffres

285 C'est le nombre de communes du département après que trois communes nouvelles ont été créées au 1er janvier 2017 sur les arrondissements d'Albertville et de Saint-Jean-de-Maurienne :

- la commune de Courchevel, constituée en lieu et place des communes de La Perrière et Saint Bon Tarentaise ;
- la commune de Val Cenis, par regroupement des communes de Bramans, Lanslebourg, Lanslevillard, Sollières Sardières et Termignon ;
- la commune de Saint-François-Longchamps, constituée des anciennes communes de Montaimont, Montgellafrey et Saint-François-Longchamp.



3. UN ÉTAT SOLIDAIRE



LA MISE À L'ABRI DES PERSONNES VULNÉRABLES : UNE PRIORITÉ GOUVERNEMENTALE

La déclinaison départementale du plan gouvernemental «Logement d'abord» s'est traduite par une attention toujours plus forte portée aux personnes vulnérables, afin que personne ne soit laissé à la rue.

L'année 2017 s'est traduite par une activité soutenue d'hébergement de ces personnes, que ce soit dans le cadre du plan d'urgence hivernale 2016-2017 (14 317 nuitées), mais aussi hors période hivernale (43 418 nuitées). Une mise à l'abri des publics les plus fragiles qui s'étend aussi à l'hébergement d'insertion ou de stabilisation (62 406 nuitées).

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du plan gouvernemental « Logement d'abord », un nombre important de ménages vulnérables (139) mais susceptibles d'accéder au logement ont fait l'objet d'un accompagne-

ment social dans le logement dans le cadre des dispositifs d'intermédiation locative (IML) et d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL). Ces mesures se poursuivront en 2018.

En Chiffres

7,5 M€ alloués aux différents opérateurs de la lutte contre l'exclusion.



ACCUEIL DES MIGRANTS

Face à une pression migratoire importante, un des pans de l'action de l'État s'appuie sur une politique d'accueil et d'intégration. En Savoie elle est rendue possible par un effort de solidarité partagé entre les territoires, en partenariat avec les collectivités.

En 2017, les services de l'État ont pu susciter la création de 134 places supplémentaires d'hébergement des demandeurs d'asile portant ainsi la capacité du département à 703, réparties sur l'ensemble du département en concertation avec chaque collectivité concernée, permettant une intégration facilitée.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) a également soutenu un nombre important d'actions d'intégration, en partenariat avec des collectivités et des associations : accès au logement, à l'emploi, formation linguistique, à la citoyenneté...

En 2018 ce travail sera poursuivi en augmentant le nombre de places d'hébergement et par la définition d'un plan départemental d'actions pour l'intégration, impliquant l'ensemble des services de l'Etat, les collectivités, les associations et les chambres consulaires.



En Chiffres

+70% du nombre de demandeurs d'asile en 2017 par rapport à 2016

27% d'augmentation des capacités d'accueil

4,7 M€ alloués aux titre du fonctionnement des centres d'hébergement

210 000 € au titre des actions d'aides à l'intégration



ACCENTUER LA PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES

En 2017 a été mis en œuvre par la DDCSPP, pour sa première année, la nouvelle charte de prévention des expulsions locatives, signée avec le conseil départemental.

Ce travail a permis d'optimiser conjointement le fonctionnement des Commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX). L'objectif est d'accompagner le plus précocement possible les ménages rencontrant des difficultés pour honorer leurs loyers. Une dynamique qui sera poursuivie en 2018 et qui a déjà porté ses fruits : en 2017, sur 647 assignations en justice en résiliation de bail, 438 dossiers ont été examinés en CCAPEX après un premier traitement préventif en amont, pour 202 demandes de concours de la force publique et 140 accords de ce concours en fin de processus.



L'année 2017 a été marquée par le lancement de l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville signés en 2015, avant la fixation des nouvelles orientations gouvernementales en 2018.

La démarche d'évaluation conjointe aux trois contrats de ville du département (Chambéry, Aix-les-Bains, Albertville) qui s'est engagée dès 2017, avec le soutien des collectivités territoriales concernées, du cabinet AGATE et d'étudiants de l'université Grenoble Alpes, permettra de décider des orientations à confirmer en 2018. À noter aussi en 2017 une nouvelle édition de la « rentrée citoyenne » qui s'est tenue au mois d'octobre à Aix-les-Bains, rassemblant autour de thèmes de travail divers plus de 60 participants (membres des conseils citoyens, collectivités territoriales, associations, ...). Enfin, 4 sessions de formation ou de sensibilisation aux valeurs de la République et à la laïcité ont été organisées par les services de l'État, qui ont réuni une soixantaine d'acteurs de la politique de la ville (habitants, collectivités, associations).

Des actions qui s'ajoutent au travail constant de soutien à l'implication des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), de mise en œuvre des contrats de ville et de promotion des valeurs de la République et de la laïcité dans les quartiers prioritaires.

En Chiffres

486 368 € de crédits spécifiques alloués au titre de la mise en œuvre de ces actions

20 postes de médiateurs au sein des quartiers cofinancés par l'État à hauteur de 380 000 €, en complément des dispositifs de droit commun

138 demandes de subvention instruites dans le cadre des 3 contrats de ville





Patrick Leblanc est le délégué du préfet à la politique de la ville. Sa mission : coordonner l'action des services de l'État au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, être un relais. Un travail qu'il conçoit au plus proche des citoyens, des élus et des partenaires. A ce titre il est l'interlocuteur quotidien des acteurs locaux du contrat de ville de Chambéry et des associations présentes dans les QPV de la ville.

LE FINANCEMENT DU LOGEMENT

En 2017, L'État est intervenu pour la création de 639 logements locatifs sociaux et a subventionné via l'Agence nationale de l'habitat (Anah) la rénovation de 356 logements du parc privé ancien. Au total, ce sont donc 995 logements qui ont bénéficié de subventions sur le département pour un montant total de 4,05 M € (2,25 M € engagés par l'Anah et 1,8 M € engagés au titre du parc public).

Par ailleurs deux conventions de programmes ont été signées par l'Anah avec les collectivités (ville de Chambéry pour le traitement du centre ancien et Arlysère) qui se sont ajoutés aux quatre programmes existants (Grand Lac, Grand Chambéry, Cœur de Tarentaise et Avant-pays savoyard).



RENOUVELLEMENT URBAIN

L'année 2017 a constitué une année de transition entre l'achèvement du programme de rénovation urbaine (PNRU) issu de la loi de 2003, les débuts de la construction du nouveau programme de renouvellement urbain issu de la loi de 2014 (NPNRU) et la préparation de dossiers au titre de l'abondement de 1 milliard d'euros complémentaires du NPNRU, décidé par le gouvernement.

Après 12 ans de mise en œuvre, 2017 a été l'année d'achèvement des opérations de la convention signée en 2005 pour Chambéry (1,15 M € mis en paiement) et l'avant dernière année de la convention signée en 2008 pour Aix-les-Bains (0,87 M € mis en paiement). Par ailleurs l'ANRU, dans le cadre des protocoles de préfiguration des nouveaux projets de renouvellement urbain

(NPNRU), a subventionné l'ingénierie des projets retenus à hauteur de 212 389 €, pour Aix-les-Bains, Albertville et Chambéry. Le premier semestre a ainsi été consacré à l'accompagnement des porteurs de projets pour la mise au point des études urbaines nécessaires (groupes thématiques).



UNE ÉDUCATION NATIONALE QUI S'ADAPTE

Pour la rentrée scolaire 2017 la direction départementale des services de l'éducation nationale a amorcé le dédoublement des classes de CP en réseaux REP et REP +. Elle a aussi mis en œuvre le choix du gouvernement de rendre aux acteurs locaux la liberté du choix des rythmes scolaires.



« devoirs faits au collège » grâce à la mobilisation d'enseignants et d'assistants d'éducation : une priorité du ministère de l'éducation.

En Savoie 95 % des écoles ont fait le choix d'un retour à 4 jours d'école par semaine en 2017.

41 582 élèves ont été accueillis dans les écoles du 1er degré et 36 820 dans le second degré (public et privé tout contrat confondus).

Pour la rentrée 2017, le travail mené avec la mairie a conduit à l'aménagement de locaux pour l'implantation de 5 classes supplémentaires dans les écoles des hauts de Chambéry, permettant l'allègement des effectifs à 12 élèves par classe en CP. En 2018, avec 10 autres classes supplémentaires, ce seront 377 élèves de CP et CE1 qui bénéficieront de cet allègement à moins de 12 élèves par classe, pour les 6 écoles de Chambéry du réseau REP+. Pour les 3 écoles en réseau REP d'Albertville, ce sont 101 élèves qui bénéficieront en 2018 de ce dédoublement avec 5 classes supplémentaires, représentant 5 postes supplémentaires. Pour la mise en œuvre de cette réforme de grande envergure, l'aménagement de nouveaux locaux a été pris en charge par les communes concernées, tandis que 20 postes d'enseignants supplémentaires au total seront pourvus par l'éducation nationale (5 en 2017 et 15 pour la rentrée 2018).

L'ensemble des 38 collèges du département (publics et privés sous contrat) sont en outre inscrits au programme



4. UN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) déploie son action auprès des entreprises à chaque étape de leur évolution. Outre ses missions de contrôle via l'inspection du travail, son action vise à anticiper, accompagner les mutations économiques et venir en appui des entreprises en difficulté.

En 2017, le déploiement du plan d'accompagnement des TPE-PME s'est poursuivi en mobilisant différentes prestations comme l'appui-conseil en ressources humaines. Dans ce cadre, la DIRECCTE s'est notamment positionnée sur une action collective portée par la chambre des métiers et de l'artisanat visant à faciliter l'accès des TPE-

PME aux marchés publics en apportant notamment un soutien financier de 25 000 euros.

Par ailleurs, la DIRECCTE a soutenu en 2017, 331 entreprises confrontées à une baisse d'activité en indemnisant 124 000 heures au titre de l'activité partielle correspondant à un engagement financier de 937 550 €.



ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Les services de l'État accordent une importance particulière à l'accès et au retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées en raison de leur âge (jeunes, seniors) ou du fait de leur situation particulière (chômeurs de longue durée, travailleurs handicapés ou résidents des quartiers politique de la ville). C'est dans ce cadre qu'en 2017 a été abordée la transition des emplois aidés vers les Parcours Emploi Compétence (PEC).

L'année 2017 s'est traduite notamment par le déploiement du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), nouveau cadre contractuel d'accompagnement des jeunes. La Garantie Jeunes, qui en constitue une modalité spécifique, a ainsi été généralisée à l'ensemble du territoire. Ce dispositif est destiné aux jeunes publics en situation de précarité qui ne sont, ni en emploi, ni en étude, ni en formation : elle se caractérise par un parcours intensif et personnalisé à l'accès à l'emploi, en partenariat notamment avec les missions locales jeunes.

A destination de publics les plus en difficulté, la DIRECCTE a par ailleurs poursuivi son financement de postes dans les structures d'insertion par l'activité économique,

ainsi que son accompagnement de ces structures pour se positionner sur les marchés publics et son soutien financier auprès des entreprises adaptées afin de favoriser l'emploi de personnes en situation de handicap.

L'État a enfin poursuivi sa mobilisation autour des contrats aidés au bénéfice des personnes les plus éloignées du marché du travail (notamment les personnes inscrites à Pôle emploi depuis plus d'un an, les bénéficiaires du RSA, les personnes handicapées...). D'abord en permettant de recentrer le dispositif sur les secteurs prioritaires et ensuite en assurant la transition vers les Parcours-Emploi-Compétence (PEC), dispositif dont la mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement.

En Chiffres

687 jeunes ont été admis au bénéfice du dispositif Garantie Jeunes

1 328 contrats aidés ont été conclus dont 254 emplois d'avenir

7 355 637 euros ont été apportés par l'État en Savoie au titre de l'insertion par l'activité économique

Près de 4 millions d'euros ont été apportés au titre des aides au poste pour les entreprises adaptées et 500 000 euros au titre des subventions spécifiques

CHANTIER LYON TURIN : UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le dernier accord franco-italien nécessaire à l'engagement des travaux définitifs de la section transfrontalière a été ratifié par le Parlement en 2017.

Lors du sommet franco-italien de Lyon du 27 septembre 2017, le président de la République a confirmé le respect des engagements de la France et la réalisation de la section transfrontalière entre Saint-Jean-de-Maurienne et Suse en Italie, ceci en amont des réflexions engagées autour du rapport Duron concernant les accès français à ce tunnel de base.

Sur le terrain, les travaux sur le site de Saint-Martin-la-Porte se sont poursuivis, ainsi que les acquisitions foncières pour la réalisation des travaux principaux.

Au titre de la démarche Grand Chantier, l'État a notamment participé à plusieurs salons ou forums. L'objectif : promouvoir plus de 2 000 emplois qui seront mobilisés lors du pic d'activité des chantiers. Ce programme a par

ailleurs permis de poursuivre le financement d'opérations favorisant le développement de la vallée (aménagement des abords de la gare de Saint-Avre-La-Chambre, protection contre les crues de l'Arc dans le secteur du Bochet, aménagement de la maison d'assistance maternelle à Villarodin-Bourget) et le développement de l'autoroute ferroviaire alpine entre Aiton et Orbassano.



En Chiffres

Près de 4 millions d'euros mobilisés sur des actions menées dans le cadre de la démarche Grand Chantier

400 millions de travaux en cours sur le site de Saint-Martin-la-Porte

Présence de plus de 400 salariés sur le chantier dont une moitié provient de la vallée de la Maurienne

35 500 passages pour l'autoroute ferroviaire alpine



« La démarche Grand Chantier est un dispositif unique visant à accompagner la réalisation des grands projets en mobilisant le tissu socio-économique et les compétences des territoires. Appliquée à la Maurienne elle est une opportunité pour bâtir collectivement une dynamique bénéfique au territoire. Animée par l'État, la région, le département et TELT elle est dotée d'outils spécifiques, notamment au travers du Fond d'accompagnement et de soutien territorial (FAST), de l'Observatoire Grand Chantier et du Contrat de territoire Maurienne, lequel a connu en 2017 sa première année pleine de mise en œuvre. »

Patrick DIENY, Chargé de mission Lyon-Turin

CONTRATS DE RURALITÉ : UN OUTIL AU SERVICE DES TERRITOIRES

Instaurés fin 2016 pour une mise en œuvre dès 2017, les quatre contrats de ruralité conclus dans le département ont vocation à promouvoir des ruralités dynamiques, innovantes et solidaires.

Ces contrats permettent d'accompagner l'émergence et la mise en œuvre de projets de territoire partagés entre l'Etat et les collectivités territoriales. Ils couvrent la période 2017-2020 et sont dotés chaque année de crédits spécifiques de l'État (DSIL) en complément de crédits de droit commun (DETR).

9 collectivités ont souhaité recourir à cette nouvelle forme de contractualisation, fédérées autour de 4 contrats signés en été 2017 :

- un contrat Maurienne fédérant les 5 communautés de communes de la vallée ;

- un contrat pour l'agglomération d'Arlysère ;
- un contrat pour la communauté de communes Cœur de Savoie ;
- un contrat « Porte de Tarentaise » réunissant les communautés de communes des vallées d'Aigueblanche et Cœur de Tarentaise.

Cet outil s'ajoute notamment au programme de revitalisation « centre-bourg » signé le 20 mars 2017 avec Moûtiers et au travail mené à Saint-Jean-de-Maurienne.

2,4 M € ont été engagés en 2017 au titre des contrats de ruralité, en abondement des autres outils d'intervention de l'État, en coordination avec la Région et le conseil départemental





LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC : AU PLUS PROCHE DES CITOYENS

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public : au plus proche des citoyens.

Élaboré sous le pilotage conjoint de l'État et du conseil départemental, le SDAASP définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions contribuant à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services.

Après la réalisation du diagnostic départemental de l'accessibilité des services et l'identification des enjeux prioritaires au second semestre 2016, le

travail s'est poursuivi en 2017 par la co-construction avec les territoires et les opérateurs du plan d'actions, organisé autour de 3 orientations : le maillage en lieux d'accueil physique et la mutualisation entre opérateurs, la complémentarité entre accès physique et numérique aux services, la pérennisation de la dynamique collective à l'échelle de la Savoie enclenchée par les travaux du schéma. Présenté en COFIL au printemps 2018, ce travail est en cours de consultation auprès des collectivités, pour une approbation prévue au début du second semestre 2018.

LUTTE CONTRE LA POLLUTION ET CONTRÔLE DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Parmi les missions de l'unité interdépartementale de la DREAL des deux Savoie : l'inspection des installations classées relevant du secteur industriel (dont les carrières), le contrôle technique des véhicules, des canalisations et de la qualité de l'air. Des missions au service du développement durable du territoire.

75 visites d'inspection d'installations classées ont été effectuées au cours de l'année par les inspecteurs de l'environnement sur les établissements relevant de l'autorisation préfectorale (189 dans le département). Pour les établissements considérés comme prioritaires au niveau national (notamment Seveso, établissements de traitement de déchets ou à l'origine d'émissions importantes de certains polluants dans l'eau ou dans l'air) les 15 établissements savoyards ont fait l'objet d'une visite d'inspection au cours de l'année.

Concernant le contrôle technique, le département compte 47 centres de contrôle de véhicules légers (VL) et 3 centres de contrôle de véhicules lourds (PL) régulièrement contrôlés.

En matière de qualité de l'air, conformément aux évolutions nationales introduites par l'arrêté interministériel du 7 avril 2016 modifié, relatif au déclenchement des

procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant, un travail important de modernisation du dispositif de gestion des épisodes de pollution a été conduit par le préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est. Ces travaux ont abouti, le 22 mai 2017, à l'approbation, du document cadre zonal relatif aux procédures préfectorales et aux mesures de dimension interdépartementale en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant. Ce document fixe les principes communs à l'ensemble de la région pour la gestion des épisodes de pollution. Sa déclinaison départementale a été adoptée le 2 novembre 2017 : elle propose une action coordonnée avec l'ensemble des autres départements, en particulier la Haute-Savoie, et également avec les différentes collectivités du département.

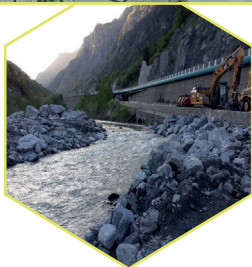




LE CONTRÔLE DU RÉSEAU DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES ET DE GAZ

Des servitudes semblables à celles fixées en 2016 pour le réseau de gaz ont été instituées par arrêtés préfectoraux en date du 20 juillet 2017 pour le réseau de transport d'hydrocarbures (SPMR). Celles-ci concernent 18 communes du département. Le SPMR (pipeline Méditerranée-Genève) avait été mis en demeure en octobre 2016 de respecter la fréquence d'inspection de ses canalisations et les délais de répa-

ration des défauts. Cette mise en demeure a été levée suite à tierce expertise du mode de gestion actualisé proposé par le SPMR. Des enquêtes ont par ailleurs été menées suite à l'endommagement de réseaux et des visites de chantiers effectuées. Une nouvelle sensibilisation à l'adresse des élus a été menée concernant la mise en œuvre de la réglementation relative à la prévention des dommages aux ouvrages.



AIDE AU DEVELOPPEMENT AGRICOLE

L'année 2017 a permis de rattraper les retards accumulés pour le paiement des aides à l'agriculture, notamment concernant celles relatives au plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles.

Cette année a été aussi marquée par un gel de printemps qui a touché fortement les arboriculteurs du département et plus particulièrement ceux situés en Combe de Savoie. Une procédure de demande de reconnaissance en calamité agricole a permis d'obtenir une enveloppe pour leur indemnisation, d'un montant de 312 000 euros. Plusieurs réunions ont été conduites avec l'ensemble des OPA et le conseil Savoie Mont Blanc en vue d'identifier les solutions pouvant être mobilisées pour les viticulteurs, également

impactés, mais ne pouvant bénéficier des calamités agricoles du fait de la possibilité d'assurer les vignes. Enfin, les travaux relatifs à la définition des nouvelles zones défavorisées simples se sont poursuivis en 2017 à l'échelle nationale et verront son aboutissement en 2018.



En Chiffres

4,742 M€ d'aides payées et arrivées sur le département dans le cadre du financement du Fond Européen de Développement rural

Plus de 1700 exploitants agricoles ont bénéficié des aides du premier pilier de la PAC et 17,8 M€ ont été versés au titre des Droits à Paiement de Base

Près de 10 M€ engagés au titre du Plan de Développement Rural Rhône-Alpes dont 5 sur la modernisation des exploitations, 2,2 millions sur la protection contre la prédation et 1 million sur l'installation



GESTION DU LOUP ET ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE

2017 a encore été une année marquée par la prégnance de la prédation, particulièrement sensible pour la profession agricole et le pastoralisme. L'État a répondu présent.

En Savoie, 220 éleveurs ont contractualisé des mesures de protection. 124 autorisations de tirs de défense (81 en 2016), 15 tirs de défense renforcée (12 en 2016) ainsi qu'un arrêté de tir de prélèvement ont été pris. Ces autorisations ont conduit au prélèvement global de 7 loups (6 en 2016 et 4 en 2015), ce qui a permis de faire baisser la pression sur certains troupeaux régulièrement attaqués, grâce au travail d'animation mené avec les louvetiers, le monde de la chasse, les éleveurs, l'ONCFS et la DDT. La brigade nationale loup a aussi été mobilisée.

L'année 2017 a aussi été celle de l'élaboration du nouveau

plan national « Loup et activités d'élevage » 2018-2023. Ce plan définit les moyens permettant de concilier les activités d'élevage et la présence du loup sur le territoire. Il prend en compte les situations de détresse des éleveurs et la préservation des activités pastorales. Il est décliné localement dès 2018.



En Chiffres

Une dizaine de meutes de loups ont été recensées sur 62 communes concernées

La Savoie est le premier département pastoral de la région avec plus de 120 000 ovins et une transhumance importante

1 971 victimes liées aux attaques de loup ont été recensées (1 660 en 2016) : la Savoie est le 3ème département français en nombre de victimes, 2ème en nombre d'attaques

5. UN ÉTAT QUI SE MODERNISE : LA RÉORGANISATION DE LA PRÉFECTURE



MISE EN ŒUVRE DU PPNG : LA RÉORGANISATION DE LA PRÉFECTURE



En 2017, la préfecture a mis œuvre le Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG) : un plan qui s'inscrit dans un contexte de réorganisation globale des missions de l'État et de maîtrise des dépenses publiques.

Ce plan vise à recentrer les préfectures sur leurs quatre missions prioritaires : la gestion locale des crises, l'expertise juridique et le contrôle de légalité, la coordination des politiques publiques et enfin, la lutte contre la fraude. C'est dans ce cadre que les modalités de délivrance des titres (cartes grises, permis de conduire et cartes nationales d'identité) ont été repensées. Des télé-procédures ont ainsi été mises en place, pour un service plus efficace et plus moderne, tout en concentrant les moyens humains. Une réforme qui a nécessité un accompagnement spécifique pour sa montée en puissance progressive : en Savoie les derniers guichets d'accueil du public (hors étrangers) tels qu'ils étaient connus jusqu'alors ont fermé en novembre 2017. Pour informer les usagers une conférence de presse et une campagne d'information ont été organisées sur la généralisation des télé-procédures et les nouvelles modalités de déclaration. Un accueil généraliste pour accompagner les usagers a aussi été conser-

vé puisque un premier point d'accueil numérique a été mis en place dès avril 2017, à titre pédagogique, puis un second à l'automne, assurés par des jeunes en service civique. Ont également été organisées plusieurs réunions à destination des professionnels (auto-écoles, professionnels de l'automobile), des maisons de services au public ainsi que des médecins (pour ce qui est de la procédure de dématérialisation des rendez-vous pour les commissions médicales).

En 2017, l'égalité entre les femmes et les hommes a par ailleurs été consacrée « grande cause nationale » par le président de la République pour toute la durée du quinquennat, avec pour objectifs l'égalité des droits et de faits. Dans ce cadre, le ministère de l'intérieur s'est porté candidat à l'obtention des labels « égalité » et « diversité ». La préfecture de la Savoie travaille actuellement à sa mise en œuvre.

UNE NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES DE LA PRÉFECTURE

La nouvelle organisation de la préfecture est effective depuis le 1er janvier 2018 avec la création de trois nouvelles directions : la direction de la citoyenneté et de la légalité en charge des relations avec les collectivités locales notamment, la direction des ressources humaines et des moyens et le service de coordination des politiques publiques. Cette réorganisation sera poursuivie en septembre 2018 avec la création de la direction des sécurités. Parallèlement des travaux importants seront entrepris à la préfecture, dans le bâtiment Caffé, afin de répondre aux besoins de cette nouvelle organisation.

En Chiffres

ACTION SOCIALE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR EN SAVOIE

Le budget global s'est élevé à 440 584 €.

715 agents actifs des services de police et de la préfecture bénéficient chaque année de prestations d'action sociale par le biais du service d'action sociale de la préfecture



@prefetdelasavoie



@Prefet73



www.savoie.gouv.fr



PRÉFET DE LA SAVOIE